

seau, mes grands-parents maternels ont pu se construire à Regina une maisonnette où ils ont fini leurs jours.

Pour revenir à mon exposé,—car je désire que la Chambre ait une idée bien nette de la situation,—je rappelle que les éleveurs de compagnie n'étaient pas ceux auxquels les gens avaient l'habitude de vendre. Il y avait alors dans les villes un éleveur régional. Parfois à côté de l'éleveur appartenant à une minoterie, il y en avait un appartenant à un autre propriétaire afin de créer une certaine concurrence dans l'achat du blé.

Alors, la situation a changé. Je veux présenter les deux aspects du problème. Je donnerai ici satisfaction au groupe de la C.C.F. qui connaît mon attitude à l'égard de l'entreprise privée, particulière. Au cours des années qui ont suivi 1920, les cultivateurs ont commencé de s'agiter et de songer à s'unir. Ils se sont syndiqués. Pourquoi? A cause des méthodes injustes, je le dis aux commerçants de céréales, des éleveurs de compagnie, surtout en ce qui a trait à ce que nous avons appelé le prix de vente à l'éleveur local. On entend par là le prix comptant par voiturée ou par charge de moins d'un wagon de céréales livrées aux éleveurs.

Je pourrais également mentionner un autre événement agricole qui a donné des résultats. Il ne s'agissait pas tant des prix, mais des conditions auxquelles les cultivateurs achetaient leurs instruments. Je suis avocat depuis 1908. Je me souviens d'un travail que je faisais pour une importante étude légale; j'avais alors honte de moi et je rougis encore. Les contrats de vente relatifs aux instruments aratoires renfermaient du texte très fin, que je ne pourrais pas lire en ce moment même avec la meilleure loupe au monde; je devais reprendre les instruments des cultivateurs qui n'effectuaient pas leurs paiements. D'ailleurs nous étions alors au début de l'ère des tracteurs et ces instruments ne valaient pas la peine d'être achetés. Cela a déchainé de l'agitation. Comme résultats, il existe maintenant en Saskatchewan ce que nous appelons un contrat statutaire; l'Alberta a adopté la loi des instruments aratoires en vue de remédier à cet état de choses.

Je tente tout simplement de démontrer que ces mouvements s'organisent. Si nous allons au fond des choses, nous constaterons qu'il y a habituellement une bonne raison à la base de tout mouvement important au pays, indépendamment du nom qu'il s'attribue, qu'il s'agisse de groupements agricoles, ouvriers ou autres. C'est tout à l'honneur de mes amis cécédistes que leur mouvement soit né dans la ville que j'habite et pendant une période économique bouleversée et difficile. Toute-

[M. Smith (Calgary-Ouest).]

fois, il y a énormément de différence entre cette époque et la nôtre. Autrefois, les voisins échangeaient les potins dans leurs cours ou lors de rencontres fortuites à la ville où ils effectuaient leurs achats. Nous avons donc la quasi-certitude, ou même la certitude,—et nous l'avons encore,—que les griefs étaient réels. Cependant, chacun le sait, même les plaintes bien fondées peuvent devenir vastes et complexes au point de dévier de leur objet primitif. Actuellement, il existe dans l'Ouest, trois syndicats du blé qui ont facilement accès à la radio, publient des journaux, et ainsi de suite. J'atache donc moins d'importance aux déclarations des dirigeants de ces organismes qu'à celles que formulaient il y a plusieurs années les initiateurs des groupements.

L'évolution parallèle de deux mouvements, l'organisation des cultivateurs et celle des ouvriers, vous intéressera peut-être autant que moi, monsieur l'Orateur. Je ne censure pas la formation de ces groupements car, à mon sens, elle était inévitable. Cependant, voici ce qui en est: les organismes agricoles et ouvriers ont pris tellement d'importance qu'ils sont maintenant dirigés par des conseillers de carrière. Je le répète, je ne censure pas cet état de choses inévitable, mais je signale que si vous présentez un problème à la Fédération canadienne de l'agriculture, elle l'aura résolu le lendemain, ce qui vaut également pour la C.I.O. et l'A.F. of L. A mon sens, ces promptes décisions ne reflètent pas l'avis des gens que ces dirigeants représentent dans les organisations centrales. Je reviens donc à la question de l'orge et de l'avoine pour signaler, et je m'en tiendrai à cela, que la majorité des cultivateurs de l'Ouest ne réclament pas l'adoption d'une telle mesure.

M. BURTON: Oh, oh!

M. SMITH (Calgary-Ouest): J'entends des grognements. Je n'ai pas fini.

M. BURTON: Vous vous trompez.

M. SMITH (Calgary-Ouest): Je maintiens mon assertion. Je montrerai tout à l'heure qu'elle est fondée.

M. BURTON: Vos preuves vous suffisent peut-être, mais elles ne sauraient me convaincre.

M. SMITH (Calgary-Ouest): Je m'efforcerais en vain de vous convaincre de quoi que ce soit. Vous savez que j'ai des faiblesses, comme tout le monde. Dans l'Ouest, les avis sont partagés sur cette question. Le syndicat de l'Alberta, au moins, l'envisage d'un point de vue réaliste. Officiellement, il donne son adhésion, mais les sociétaires sont